

ter. J'écris à M. Hocquart de m'envoyer les mesmes eclaircissemens de sa part; et si vous pouviés vous concerter ensemble sur cela, j'en serois plus en estat de vous faire sçavoir les intentions du Roy. Je ne puis cependant, sur le detail que vous me faites de ce qui s'est passé à l'occasion de l'affaire d'entre le S. de La Verendrye et Delorme, qu'approuver le party que vous avez pris. C'est ainsi que je m'en explique avec M. Hocquart qui ne m'a point parlé de cette affaire et a qui je ne dis pas non plus que vous m'en ayés écrit. Mais je vous exhorte d'en agir de maniere qu'il n'y ayt pas d'altercation entre vous. L'experience a deu vous faire connoître combien il est important à tous esgards que vous soyés en bonne intelligence avec l'Intendant; et indépendamment de vostre intérêt personnel qui s'y trouve, vostre zele pour le service du Roy ne me permet pas de douter que vous n'évitiés avec soin tout ce qui pourrait donner atteinte à cette union.

.....
A M. HOCQUART,

A Marly le 27 Avril 1741.

J'ay esté informé, M. d'une affaire qu'il y a entre les Srs De la Verendrye et Delorme et sur laquelle vous aviés rendu une ordonnance dont l'officier commandant à Missilimakinac a empesché l'exécution, et par le detail qui m'a esté fait de cette affaire je comprens qu'il pourroit estre necessaire de faire un arrangement qui en assûrant l'exécution des jugemens qui pourront estre rendus soit par l'Intendant, soit par les Juges ordinaires sur les affaires des voyageurs, previenne aussy les altercations qui pourroient en resulter par raport aux postes des païs d'en haut; car si d'un costé il pourroit y avoir de l'inconvenient à laisser trop etendre l'usage de la procedure ordinaire dans ces païs là; il ne conviendrait pas non plus que les voyageurs fussent affranchis des regles judiciaires pour toutes les affaires qu'ils pourroient avoir soit entr'eux soit avec leurs Equipieurs ou d'autres particuliers.

C'est pour concilier ces objets que je souhaite que vous m'expliquiés l'usage qui s'est pratiqué jusqu'à present à cet esgard, et que vous ajoutiés à cette explication vostre avis sur les differens cas qui peuvent se presenter. Si vous pouviés vous concerter sur cela avec M. le Marquis de Beauharnois, j'en serois bien plus en estat de vous faire sçavoir les intentions du Roy.

Au reste comme vous ne m'avez rien écrit sur l'affaire du Sr de la Verendrye, je juge qu'elle n'aura pas eu de suite: et il seroit inutile dans ce cas de la reveiller. Il faut surtout éviter les altercations et je ne puis pas douter que vous n'y donniés de vostre costé toute l'attention dont vous estes capable

Je suis, M. en a vous.